



00084

Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement

**DELIBERATION DU  
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU 16 MAI 2018**

*Objet : Question écrite au Maire de Lyon - Règles d'affichage – saisine du conseil territorial*

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1<sup>er</sup> arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 26 Avril 2018, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur les règles d'affichage en matière de publicité sur l'espace public.

Madame Catherine HERBST du conseil de quartier Haut et Cœur des pentes, a été désignée pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

*« Dans un cadre où nombre d'habitants se sont étonnés de l'installation de bannières de promotion touristique de la Ville de Lyon aux façades des immeubles de la montée de la Grande Côte, et où l'on s'interroge sur l'accord -sinon la consultation- des copropriétés concernées, quelles sont les règles en matière de publicité sur l'espace public pour la collectivité, les commerçants, les habitants ? »*

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

**Lyon, le**

**Le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement**

**Nathalie PERRIN-GILBERT**